



Soissons, le lundi 23 mars 2020

A monsieur l'Inspecteur d'Académie de l'Aisne

Objet : courrier unitaire faisant suite à l'audience prévue ce jour concernant le mouvement intra départemental des enseignants du premier degré 2020

Monsieur l'inspecteur d'Académie,

Le SNUipp-FSU, le SE-UNSA et le SNUDI-FO devaient être reçus ce jour en audience afin de pouvoir discuter ensemble des conditions du mouvement intra départemental. Nous avons préféré l'annuler afin de respecter le confinement.

Toutes les instances en présentiel sont annulées par ordre de madame la Rectrice d'Académie suite aux mesures prises par le gouvernement pour lutter contre l'épidémie du Coronavirus. Nous nous inquiétons fortement concernant la carte scolaire du premier degré, préliminaire au mouvement intra départemental. Le CTSD devait avoir lieu le 31 mars 2020. Comment envisagez-vous le déroulé des opérations de la carte scolaire du premier degré dans les circonstances actuelles ? Même si le CTSD se tenait par vidéoconférence, comment pouvons-nous effectuer notre travail de collectes de données habituel, étant donné que les écoles sont fermées ? La transparence est aujourd'hui plus que de rigueur et il nous semble important de connaître les effectifs et répartitions de toutes les écoles, et pas seulement celles pour lesquelles on envisage une ouverture de poste , une fermeture de poste ou une fusion d'école.

Concernant le mouvement intra-départemental, confirmez-vous le calendrier avec une saisie des vœux du 6 au 17 mai et le résultat de la première phase fin juin, via lprof?

Le SNUipp-FSU, le SE-UNSA et le SNUDI-FO vous demandent par ailleurs la communication de tous les documents de CAPD habituellement reçus les années précédentes, et ce, quelques jours avant la publication des résultats. D'une part, la circulaire « mobilité » ne vous en empêche pas, et d'autre part, il est important que les collègues aient un sentiment d'équité à l'issue de ce mouvement, que des explications claires puissent être fournies par les représentants des personnels quant à l'attribution des postes. Cette tâche d'explication risque, dans le cas contraire, de devoir être faite par les services, déjà bien occupés par les tâches habituelles. Sans cette transparence, les collègues risquent de se sentir floués, et de multiplier les recours.

Par ailleurs, comme nous l'avons déjà vu précédemment, une double lecture et analyse des documents n'est pas inutile : en effet, quand nous constatons des erreurs dans les documents, il nous est arrivé à plusieurs reprises de devoir effectuer des « chaînes » et ainsi de modifier l'attribution des postes, à juste titre. Nous pourrions ainsi au moins vous signaler les erreurs constatées.

Le dialogue social ne doit pas être totalement rompu durant cette phase très importante pour les collègues et le seul moyen de continuer à le maintenir est de poursuivre le travail mené jusqu'alors, qui a fait ses preuves les années passées.

Nous vous prions de croire, monsieur l'Inspecteur d'Académie, en notre dévouement à la cause de l'Ecole Publique.

Hélène SAMPAIO LOPES – secrétaire départementale du SNUipp-FSU 02

Thierry GRAFF – secrétaire départemental du SE-UNSA 02

Dominique JOSIELOWSKI – secrétaire départementale du SNUDI-FO 02